



# Règlement intérieur CANTINE SCOLAIRE

ANNEE 2024-2025

**I -** La cantine scolaire est un service facultatif proposé par la mairie.

Les repas sont préparés par ETAPE AUVERGNE et livrés chaque jour en liaison froide.

Les inscriptions s'effectuent auprès de la cantinière, une semaine à l'avance, compte tenu des délais de commande.

Les repas sont facturés chaque mois aux familles et à régler auprès du Trésor Public à réception de l'Avis des Sommes à Payer.

**II - Horaires et tarifs :**

CANTINE	HORAIRES	TARIFS
	11H30 - 13H20	1€00 ou 4€15 selon quotient familial

L'attestation de la CAF de votre quotient familial sera à nous transmettre impérativement en Septembre en 2024, Janvier 2025 et Mars 2025.

**III - Inscriptions :**

**Il est impératif d'inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**

Pour toute inscription de repas, remplir la fiche d'inscription et la remettre dans la boîte aux lettres de la mairie, ou l'envoyer par mail à [cantineparent@gmail.com](mailto:cantineparent@gmail.com) le lundi au plus tard pour la semaine suivante.

**IV - Annulations :**

Pour toute annulation **exceptionnelle** de repas (urgence, maladie...), prévenir impérativement le personnel ou laisser un message sur le répondeur téléphonique au 04 73 55 76 83 ou par mail à : [cantineparent@gmail.com](mailto:cantineparent@gmail.com)  
la veille du repas.

**Aucune annulation ne sera prise en compte passé ce délai, et le repas sera facturé.**

**V - Discipline :**

L'admission à la cantine et/ou à la garderie ne constitue pas une obligation pour la mairie, mais un service rendu aux familles. En conséquence, la mairie se réserve le droit d'exclure tout enfant dont le comportement porte préjudice au bon fonctionnement du service.

Le respect du personnel de service et des autres enfants est exigé.

Tout manquement aux principes énoncés dans le présent règlement entrainera selon la gravité et/ou la fréquence des faits reprochés :

- 1) Avertissement oral par le personnel communal,
- 2) Avertissements écrits par la mairie
- 3) Après 3 avertissements sans résultat, convocation des parents et des enfants dans le bureau du Maire.

Toute fréquentation de la cantine et de la garderie vaut acceptation du présent règlement et des règles de vie ci-jointes.

**Contacts** :

**Pour les commandes ou annulations de repas :**

**Tél 04.73.55.76.83**  
[cantineparent@gmail.com](mailto:cantineparent@gmail.com)

**Pour une réclamation sur une facture :**

**Tél : 04.73.96.61.27**  
[mairiedeparent.adm@orange.fr](mailto:mairiedeparent.adm@orange.fr)

**Pour le règlement des factures :**

**SGC ISSOIRE**  
**Tél. : 04.73.89.15.78**  
[sgc.issuire@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.issuire@dgfip.finances.gouv.fr)



**MAIRIE DE PARENT**  
**CANTINE SCOLAIRE**  
19 rue des Ecoles  
**63270 PARENT**  
Tél. : 04 73 55 76 83  
[cantineparent@gmail.com](mailto:cantineparent@gmail.com)

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**CANTINE SCOLAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE PARENT**  
**2024-2025**

Nous, soussignés, ....., parents de l'élève  
..... de la classe de ....., déclarons avoir pris  
connaissance du présent règlement et nous engageons à le respecter.

Fait à ....., le.....

*Partie à retourner après signature*